

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC118

présenté par

M. Nadot, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Chapelier, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme De Temmerman, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Orphelin, M. Taché, Mme Thillaye, Mme Tuffnell, M. Villani et Mme Wonner

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 9, après le mot :

« recherche, »,

insérer les mots :

« en particulier de la recherche fondamentale qui ne doit jamais se laisser absorber par la recherche appliquée, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à souligner le rôle premier de la recherche fondamentale, qui doit toujours se distinguer de la recherche appliquée et de l'innovation programmée. La crise du Covid-19 illustre à merveille, malheureusement, les conséquences dramatiques d'une vision utilitariste de la recherche : les projets qui portaient sur le Coronavirus, avant la pandémie de 2019-2020, avaient été arrêtés car jugée non prioritaires. À l'inverse d'une telle conception de courte vue, la recherche fondamentale, précisément parce qu'elle cherche en dehors de toute application programmée, sans savoir ce qu'elle va trouver, permet à l'Humanité d'accroître ses savoirs et ses connaissances sur le monde et sur elle-même.